



Une affaire sans gravité portée devant les tribunaux

Par **rigwen**, le **05/01/2011** à **09:41**

Bonjour,

Je me suis séparée d'une personne qui m'avait offert une formation et qui m'a réclamé son remboursement lorsque je l'ai quittée en prenant en otage mes affaires! Le temps d'économiser suffisamment pour m'acquitter du montant exigé, j'ai envoyé un courrier à cette personne pour lui signaler que son chèque était prêt et que je lui remettrai le jour où je pourrai récupérer mes biens. Or, cette même personne m'a menacé d'avocat, d'huissier, de me pourrir la vie jusqu'à ce que je quitte la région; bref, j'en passe et des meilleures! Que puis-je faire aujourd'hui? Je n'ose plus la joindre de peur qu'elle ne m'accuse de harcèlement!

Par **mimi493**, le **05/01/2011** à **11:33**

Déjà, vous aurez de la chance si vos affaires sont encore là.

Pourquoi ne pas y aller avec le chèque en main (allez-y avec un ami) et en exigeant qu'elle vous rende les affaires ?

Par **rigwen**, le **05/01/2011** à **11:52**

Et bien, elle est menaçante et risque fort de raconter que je l'ai malmené si j'y vais, il s'agit d'une personne qui ne recule devant rien pour faire du mal, croyez-moi!! Je crains fort qu'elle ait jeté mes affaires en plus!!

Par **mimi493**, le **05/01/2011** à **14:08**

C'est pour ça que je vous dis d'y aller avec un témoin.

Quand on part sans emmener ses affaires, sans même avoir la moindre preuve qu'on a des affaires chez cette personne, c'est le risque de voir les affaires disparaître.

Par **rigwen**, le **06/01/2011** à **07:57**

Je ne le sais que trop; reste que je n'ai pas eu le choix à l'époque compte tenu du comportement excessivement violent de cette personne. Merci quand même et bonne continuation!